



## REGISTRE D'ACCESSIBILITE<sup>1</sup>

### ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET SERVICES

Perf&Co Coaching O'Manette  
Formation professionnelle pour adulte

Le bâtiment est accessible à tous : Oui  Non

Les services proposés sont accessibles à tous : Oui  Non  sous couvert :

- Que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;
- Que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication...) ;
- Que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

### FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFÉRENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Le personnel :

- est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap
- est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- sera formé.

CONTACT : Elodie MANETTE – 0692 20 39 54

Il est possible de disposer d'un accompagnement lors de la formation

### CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

- À l'accueil
- Sur le site internet

<sup>1</sup> **Les textes de références :** Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte> Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>